



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2025/21/11/03

Date de convocation :

14/11/2025

Objet de la délibération :

**Don association
sauvegarde du
patrimoine d'Épeugney**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

28/11/2025

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

14/11/2025

- que le nombre des
membres en exercice est de
14.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 21 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt et un novembre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. CRETIN
Guillaume, M. Romuald TAVERON, M. Patrick
CAULIER, M. DEAU Nicolas, M. Gwenaël LE GALLO,
M LAFON Régis, M. VIENNET François, M. Daniel
PRENANT

Absents excusés : M. LOGUIOT Stéphane, Mme Sonia
DESTAING, M. Edmond BARBA M. Jean-Michel
CLEMENT, M. Eric CLEMENT

Procuration : M. LOGUIOT Stéphane à M. Guillaume
CRETIN, M. BARBA Edmond à M. LAFON Régis, M.
CLEMENT Eric à M. AYMONIN Guillaume, M. Jean-
Michel CLEMENT à M. Romuald TAVERON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire informe que malgré les absences aux
convocations de la part du Conseil Municipal au Bureau de
l'association Sauvegarde du Patrimoine, que Guillaume
CRETIN et Patrick CAULIER ont pu échanger avec la
présidente Mme Isabelle CUYNET.

Celle-ci a par la suite envoyé un mail à la mairie
informant que l'association souhaite verser 5000€ en don à
la commune.

Les membres du Conseil à l'unanimité des membres
présents et représentés votent pour l'acceptation du don de
l'association sauvegarde du patrimoine et donne pouvoir au
Maire pour accepter celui-ci et signer les documents
nécessaires à la réalisation.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Guillaume AYMONIN

Guillaume CRETIN

